

VILLE DE VILLEJUIF
 DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DETAILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. VIDAL, Mme DUBOILLE, MM. CARVALHO, OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO (*arrivé à 21h12, absent pour l'approbation des comptes rendus détaillés des séances du 25 septembre et du 21 octobre, la liste des décisions et les délibérations n° 118 et 119/2015, sorti pour le vote des délibérations n° 120 et 121/2015*), Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. HAREL, Mme TIJERAS, ARLE, LE BAIL, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI, M. FERREIRA NUNES, Mme PIDRON, MM. GIRARD (*arrivé à 21h47, absent pour l'approbation des comptes rendus détaillés des séances du 25 septembre et du 21 octobre, la liste des décisions et les délibérations n° 118 à 124/2015*), PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON (*arrivé à 21h47, absent pour l'approbation des comptes rendus détaillés des séances du 25 septembre et du 21 octobre, la liste des décisions et les délibérations n° 118 à 124/2015*), Mme TAILLE-POLIAN (*arrivé à 21h47, absent pour l'approbation des comptes rendus détaillés des séances du 25 septembre et du 21 octobre, la liste des décisions et les délibérations n° 118 à 124/2015*), M. BADEL, Mme KADRI (*sortie pour le vote des délibérations n° 126 et 127/2015*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme GANDAIS	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE (<i>jusqu'à 21h49</i>)
Mme LOUDIERE	par M.FERREIRA NUNES
M. YEBOUET	par M. DUCELLIER
M. LIPIETZ	par M. STAGNETTO (<i>jusqu'à 21h51</i>)
Mme YAPO	par M. BOUNEGTA
Mme CORDILLOT	par Mme LEYDIER
Mme DA SILVA PEREIRA	par Mme KADRI
M. BULCOURT	par M. PERILLAT-BOTTONET

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur FERREIRA-NUNES a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.



République Française
 Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
 Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
 94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
 Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Ordre du jour

- Approbation des comptes rendus des séances précédentes du 25 septembre 2015 et du 21 octobre 2015..... 3
 - Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. 3
1. Délibération n° 118/2015 : Mise en place d'un conseil municipal des enfants (CME).(rapport n°15-11-304) 4
 2. Délibération n° 119/2015 : Convention entre la commune, le CCAS, et le Comité d'Action Sociales et Culturels (CASC) – Avenant de prolongation et signature.(rapport n° 15-11-103) 6
 3. Délibération n° 120/2015 : Délégation du service public de la restauration collective - Approbation du bilan technique et financier de l'exercice 2014 de la SEMGEST.(rapport n° 15-11-302)..... 8
 4. Délibération n°121/2015 : Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public de la restauration collective (2013-2018).(rapport n° 15-11-301)..... 12
 5. Délibération n°122/2015 : Délégation de Service Public de conseil, conception, organisation et mise en œuvre de l'évènementiel d'intérêt général pour le compte de la ville – Rapport technique et financier de l'exercice 2014 – SEMGEST.(rapport n° 15-11-101) 13
 6. Délibération n°123/2015 : Versement d'une subvention à la compagnie de théâtre de la Jacquerie au titre de l'année 2015 et approbation de la convention y afférente.(rapport n° 15-11-305) 15
 7. Délibération n°124/2015 : Adhésion et approbation du projet des statuts de l'association de préfiguration de la régie de quartiers de Villejuif, et désignation des représentants de la commune.(rapport n° 15-11-308)..... 16
 8. Délibération n° 125/2015 : Convention de prestation avec l'agence régionale de santé portant sur des vaccinations gratuites et la lutte anti tuberculose pour l'année 2015 – approbation et signature – octroi d'une subvention de 31 300 euros.(rapport n° 15-11-306) 20
 9. Délibération n°126/2015 : Contrat Local de Santé – Octroi d'une subvention de 20 000 euros – Approbation et signature convention de pilotage et de coordination avec l'agence Régionale de Santé (rapport n° 15-11-307). 21
 10. Délibération n° 127/2015 : Garantie communale pour un prêt PAM de 926.100 euros contracté par la société d'HLM LOGIREP auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de l'amélioration de la résidence « ALEXANDRE DUMAS » située 2 au 20 et 3 au 9 rue Alexandre Dumas, à Villejuif.(rapport n° 15-11-104)..... 21
 11. Délibération n° 128/2015 : Organisation du téléthon 2015.(rapport n° 15-11-303)..... 22
 12. Délibération n° 129/2015 : Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Patrick STAGNETTO, conseiller délégué aux espaces verts suite à son agression le jeudi 8 octobre 2015.(rapport n° 15-11-102) 26
 13. Délibération n° 130/2015 : Annulation de la délibération n° 36/2015 du 27 mars 2015 décidant la cession, au profit de l'Association ETAI (Entraide, Travail, Accompagnement, Insertion de la personne en situation de handicap), du lot de volume 4 de l'ensemble immobilier situé 11 à 13, rue Marcel Paul et 118, rue Ambroise Croizat, cadastré section E numéro 76, au prix de 224.007 euros.(rapport n° 15-11-202) 27
 14. Délibération n° 131/2015 : Autorisation donnée au SAF 94 de céder à Résidences Sociales de France (RSF) l'immeuble industriel situé à Villejuif (Val-de-Marne), 131, avenue du Paris, cadastré section O numéro 58.(rapport n° 15-11-203) 30
 15. Délibération n° 132/2015 : Compte rendu de la gestion par le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) du périmètre d'études ROBERT LEBON – Validation.(rapport n° 15-11-201)..... 32
 - 16 .Annexe : Réponses aux questions posées en séance..... 34
 17. Annexe : Bilan Téléthon

Monsieur le Maire

En préambule, je vous invite à respecter une minute de silence en hommage aux victimes et à leurs familles.

Le Conseil municipal et le public respectent une minute de silence.

S'agissant des événements qui se sont produits dans la nuit de samedi à dimanche, je tiens à remercier tous les groupes politiques de la municipalité et la population de leur soutien. Je remercie également nos services qui ont fait un immense travail pour que le service public fonctionne à nouveau le plus rapidement possible. Dès mardi matin, les affaires générales, l'état civil, la loge et l'accueil étaient opérationnels. Je tiens à les remercier au nom de toute l'équipe municipale.

- **Approbation des comptes rendus des séances précédentes du 25 septembre 2015 et du 21 octobre 2015.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques ?

Monsieur CARVALHO

En page 8 du compte rendu de la séance du 25 septembre, le nom du directeur de la tranquillité, de la sécurité et de la médiation n'est pas correctement orthographié. Il s'appelle Monsieur Wiart.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET annonce qu'il souhaite soumettre une autre demande de modification. Monsieur le Maire l'invite à la transmettre ultérieurement.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET précise ultérieurement que la correction porte sur le compte-rendu de la séance du 21/10/2015, sur son intervention page 31, il convient de rajouter « en tête de liste » à la fin de la phrase « [...] que chaque groupe propose une liste où ne figurent que des hommes ».

Monsieur le Maire met les comptes rendus aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

DONT ACTE

1. Délibération n° 118/2015 : Mise en place d'un conseil municipal des enfants (CME) (rapport n° 15-11-304).

Madame OUCHARD

Le dernier recensement de l'INSEE de 2015 met en évidence une hausse du nombre d'enfants à Villejuif. La population totale s'élève à 56 604 personnes. Le nombre d'écoliers recensés à la rentrée 2015 atteint 5 646 enfants, dont 3 356 élèves en élémentaire et 2 290 en maternelle. Villejuif compte 11 groupes scolaires et deux maternelles orphelines.

La petite enfance et l'enfance constituent une priorité politique pour notre ville. Dans le cadre du Projet éducatif de territoire, signé en septembre 2015, l'axe n° 5 met en exergue la promotion de la citoyenneté, l'éco-citoyenneté et les valeurs de la République. Cet axe préconise la création d'un Conseil municipal des enfants. L'objectif est de favoriser la participation des enfants et de prendre en compte leur opinion.

Il est proposé de mettre en place ce Conseil des enfants à la rentrée 2016. Celui-ci est défini par un ensemble de droits reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies, adoptée le 20 novembre 1989.

Le CME permettra aux enfants de mettre ces droits en pratique. Il sera l'occasion de mettre en application plusieurs articles de la Convention internationale des droits de l'enfant :

- **Article 12** : le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
- **Article 13** : l'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées.
- **Article 14** : l'enfant a le droit à la liberté de pensée.
- **Article 15** : le droit à l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.
- **Article 17** : l'adulte veille à ce que l'enfant dispose d'une information et de matériels de sources diverses.
- **Article 29** : les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :
 - favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
 - inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
 - inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit,
 - préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux ;
 - inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Chaque école élémentaire sera concernée par le CME. Les classes de CM1 et CM2 seront invitées à voter. Deux élèves seront élus par leurs camarades. Au départ, le Conseil sera composé de 22 enfants et de 22 suppléants. Trois commissions pourront être mise en place :

- Commission n° 1 : Santé et solidarité.
- Commission n° 2 : Environnement et sécurité.
- Commission n° 3 : Sport et festivités.

Deux séances plénières seront proposées. Le CME sera présidé par Monsieur le Maire ou l'adjointe à l'éducation.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime, moins une abstention. En troisième commission, certains élus ne disposaient pas des documents écrits. Ils ont préféré s'abstenir.

Madame LEYDIER

Madame OUCHARD vient de citer les articles de la Convention, notamment sur la liberté, l'engagement, le droit à l'expression. Mais je regrette que vous ayez déjà nommé les thèmes des commissions. Il aurait été plus judicieux que les enfants puissent les choisir eux-mêmes. Il est question de sécurité. J'espère que nous n'impliquons pas les enfants dans un débat qui ne les concerne pas encore totalement.

Madame OUCHARD

Ces thématiques ont été retenues suite à l'analyse d'autres CME déjà en fonctionnement. Elles sont appréciées des enfants. Je vous propose dans un premier temps de vous prononcer sur la mise en place du CME. Nous travaillerons dans un deuxième temps sur les thématiques avec les autres acteurs.

Monsieur HAREL

Pourquoi le CME ne peut-il se réunir qu'en décembre 2016 ? Il serait plus pertinent de le lancer avant l'été, afin de laisser aux enfants le temps de s'informer avant de s'impliquer dès la rentrée.

Après ce rappel des droits, je regrette que l'on ne mette pas plus en avant les devoirs. Montaigne disait que nous avons d'abord des devoirs avant d'avoir des droits. A force de dire aux enfants qu'ils ont des droits, ils risquent d'oublier qu'il faut les mériter.

Madame OUCHARD

Nous avons réfléchi avec l'administration à l'élaboration de ce CME. La mise en place prendra du temps. Pour ne pas bousculer l'administration et bien préparer le CME avec l'Education nationale, nous disposons de six mois pour lancer cette nouveauté en septembre 2016. Nous aurons le temps de cadrer correctement son fonctionnement.

Nous rappellerons aux enfants qu'ils ont des droits mais également des devoirs et des obligations.

Monsieur le Maire

Le CME doit se mettre en place à la rentrée de septembre 2016. On ne peut pas le créer plus tôt car il implique les CM1 et CM2. Or les CM2 intègrent la sixième en septembre. Tous les volontaires pourront s'associer à cette démarche à la rentrée 2016.

Monsieur HAREL

Pourquoi n'impliquons-nous pas les élèves de la sixième à la quatrième ?

Madame OUCHARD

Un tel Conseil existe déjà au niveau du département.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Nous voterons pour cette délibération. Il aurait peut-être été préférable de proposer une forme qui permette aux enfants de proposer d'autres thématiques qui les intéressent, en dehors des trois items prédéterminés à l'avance.

J'entends les propos sur les droits et devoirs. La planète compte de nombreux enfants qui, y compris en France, ne jouissent pas des droits fondamentaux : droit au logement, à l'éducation, à se nourrir. Il convient de parler de devoirs aux enfants. Mais le respect des droits doit primer. Dans notre pays, nous ne sommes pas exsangues de tout reproche.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

2. Délibération n° 119/2015 : Convention entre la commune, le CCAS, et le Comité d'Action Sociales et Culturels (CASC) – Avenant de prolongation et signature (rapport n° 15-11-103).

Monsieur FERREIRA NUNES

La convention liant la ville et le CASC s'achevant le 14 octobre 2015, il est proposé de la prolonger afin que la subvention soit indexée sur l'année calendaire. La ville souhaite également se donner du temps et mener à bien les échanges en cours avec le CASC pour enfin aboutir à une offre qualitative et économiquement optimale pour les agents. Le montant proposé est indexé sur la subvention 2015, au prorata des deux mois et demi nécessaires pour couvrir la fin de l'année.

Une réponse a été apportée aux interrogations de Madame CORDILLOT sur nos relations avec le CASC. Deux rencontres sont prévues la semaine prochaine avec les représentants de l'association. Ces dernières s'inscrivent dans un cycle d'échanges commencé en début d'année.

Nous vous proposons de vous prononcer en faveur de cette prolongation pour un montant de subvention de 79 792 euros, conformément aux dispositions initiales de la convention.

Monsieur CARVALHO

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame LEYDIER

Je vais voter pour ce rapport. Nous sommes le 20 novembre. Il aurait été souhaitable que le rapport comporte quelques projets pour l'année 2016. Vous avez souligné l'implication des agents en début de séance. Nous ne pouvons que les féliciter. Le CASC est une manière de montrer la considération que vous leur portez. Il semble plus que jamais nécessaire de nous faire part des projets pour 2016.

Monsieur OBADIA

La prorogation ne s'étend que du 15 septembre au 31 décembre, ce qui laisse le temps de poursuivre les discussions avec les agents et les représentants du CASC et trouver les meilleures solutions. Les propositions ne pourront être présentées qu'après les discussions terminées.

Monsieur le Maire

Des réunions d'échanges ont lieu avec des représentants élus du CASC. Deux nouvelles réunions sont programmées. Cette délibération concerne uniquement le prolongement. Nous n'aborderons aujourd'hui pas des sujets en cours de négociation.

Madame LEYDIER

Je n'ai pas parlé de propositions mais de projets. Un projet peut comporter plusieurs propositions.

Monsieur FERREIRA NUNES

Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, l'objectif est de garantir le maintien ou l'amélioration du pouvoir d'achat des agents.

Monsieur VIDAL

Participant aux négociations, je vous confirme que la volonté de l'équipe municipale est d'offrir une palette de services la plus large possible aux agents, dans un modèle de redistribution le plus complet possible. La subvention attribuée au CASC doit servir avant tout aux agents. Plusieurs projets sont

sur la table. La prochaine réunion doit permettre de les comparer entre eux. En fonction des éléments des échanges, des décisions seront prises. Le seul modèle qui nous guide est le plus grand pourcentage de redistribution aux agents, pour le plus grand nombre, afin de contribuer au plus à l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Monsieur FERREIRA NUNES

La négociation prend du temps. Madame LOUDIERE n'a pas encore réuni l'ensemble des éléments, dont le bilan d'activité de la CASC. Les deux prochaines réunions devraient permettre d'avancer.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

3. Délibération n° 120/2015 : Délégation du service public de la restauration collective - Approbation du bilan technique et financier de l'exercice 2014 de la SEMGEST (rapport n° 15-11-302).

Madame OUCHARD

Cette délégation comprend deux items : la restauration scolaire et la restauration administrative.

S'agissant de la restauration scolaire, le délégataire a assuré les missions suivantes :

- Confection et livraison de repas ;
- Séances animation et éducation nutritionnelles sur le temps scolaire ;
- Animation sur le gaspillage alimentaire ;
- 50 séances de formation ;
- Maintenance du matériel ;
- Facturation aux familles.

S'agissant de la restauration administrative, la SEMGEST gère la préparation et la gestion des repas à la Musardière.

La troisième commission a rendu un avis favorable, moins une abstention d'une personne qui ne disposait pas des documents.

Madame CASEL

On nous fait remarquer que la SEMGEST n'a pas augmenté ses prix. Il faut s'en réjouir, car elle réalise toujours le même bénéfice.

Cette cantine est la plus chère de l'agglomération et des villes environnantes.

Monsieur le Maire

Madame CASEL, votre intervention concerne le point suivant. Les tarifs de la restauration scolaire proposés par la SEMGEST font partie des moins élevés du département.

Monsieur VIDAL

Depuis plusieurs années, la SEMGEST n'a pas augmenté le prix des repas, malgré l'introduction du bio et de viandes labellisés. Il serait préférable de bien travailler ses dossiers avant de faire de telles interventions.

Madame CASEL

Je propose à tous les élus de déjeuner à la cantine afin de constater à quel point les repas sont chers. Les enfants mangent des plats réchauffés dans du plastique pendant une demi-heure à 60°C.

Monsieur le Maire

Un certain nombre de nutritionnistes interviennent dans les écoles et ont pu constater que les repas sont appréciés. Leur préparation n'est pas effectuée dans les écoles. La chaîne de froid obéit à un processus qui est correctement appliqué.

Monsieur VIDAL

La SEMGEST suscite un débat depuis de nombreuses années. J'ai visité la SEMGEST, grâce à M. DUCCELLIER. Nous confondons différentes choses, ce qui est normal lorsque l'on ne travaille pas ses dossiers.

Il est inexact de prétendre que le prix du repas à la cantine est excessif. Celui-ci comprend l'encadrement des enfants. Il est fortement tiré vers le bas. Les primaires et les maternelles ont besoin d'être encadrés pendant deux heures. On ne peut pas affirmer que le prix de la cantine soit élevé à Villejuif.

La ville est actionnaire majoritaire de la SEMGEST. Elle n'est pas l'outil d'une entreprise capitalistique. Elle est au service de la mairie et des villejuifois. Elle distribue des repas d'une très bonne qualité, qui respecte la chaîne du froid. De plus, nous n'avons jamais connu de catastrophe sanitaire.

Je remercie le travail réalisé par la SEMGEST. Le fait qu'elle soit bénéficiaire sur son activité restauration scolaire pose question quant à l'usage de ce bénéfice et du résultat positif. Cet investissement doit être profitable aux petits Villejuifois. Nous partageons ce vœu avec le président de la SEMGEST et Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Monsieur VIDAL, je partage vos propos, mais je souhaite que chacun soit respectueux des autres.

Monsieur BADEL

Je me félicite de ce panégyrique de la SEMGEST. J'abonde dans le sens de Monsieur VIDAL. Soit la gestion a été radicalement modifiée en un an et demi, ce dont je doute. J'ai eu l'occasion de visiter la SEMGEST. J'ai apprécié de voir comment fonctionne la chaîne permettant de livrer les repas chaque jour. La majorité reconnaît que le fonctionnement de la SEMGEST est satisfaisant, contrairement à ce qui a été affirmé pendant la campagne des élections municipales.

Le prix du repas est raisonnable. Vouloir le réduire se ferait au détriment de la qualité. Dans ce domaine de la restauration collective, les normes sont particulièrement strictes. Certes, ces repas ne sont pas comparables à ceux proposés dans de bons restaurants. Toutefois, la qualité est consubstantielle au fonctionnement de la restauration collective. Les marges de manœuvre sont extrêmement faibles. Il est du devoir des élus d'expliquer, y compris aux parents d'élève, les contraintes et de montrer ce qui est réalisé pour améliorer le service.

Monsieur le Maire

Le prix du repas est inférieur à 6 euros. Celui-ci comprend un produit bio et une viande labellisée. Il convient de prendre en compte cette réalité.

Un travail doit être entrepris avec la SEMGEST sur le gaspillage en maternelle.

Enfin, je souhaite développer ce très bon outil, en relation avec d'autres villes, de manière à développer la SEMGEST.

Monsieur PERILLAT-BOTTONNET

Madame CASEL semble aujourd'hui se trouver dans l'opposition. Je me félicite d'entendre que la SEMGEST fonctionne correctement, car depuis 20 ans, je n'ai entendu que des critiques à son encontre. Certes, des améliorations sont possibles. Mais on a fait courir des bruits, y compris dans les écoles, selon lesquels le prix était le plus élevé de France et de Navarre, ce qui n'a jamais été le cas. Je me félicite que cette vérité soit désormais exprimée par ceux qui dirigent aujourd'hui la mairie.

Monsieur CARVALHO

Le bénéfice actuel de la SEMGEST provient effectivement de la restauration scolaire, ce qui pose question. Ces bénéfices devraient provenir des activités privées plutôt que des parents qui paient les repas. La SEMGEST est une société. L'usage des bénéfices lui appartient. Il ne revient pas aux élus d'en décider. Un élu responsable doit savoir être humble.

Monsieur VIDAL

Lors de la campagne, je n'ai entendu ou lu aucune critique de la SEMGEST que ce soit de la part de la liste que j'ai eu l'honneur de conduire ou de celle de Monsieur le Maire.

Madame OUCHARD

Je préside la commission de restauration scolaire. Le directeur de la SEMGEST ou l'une de ses chefs de service et la diététicienne y assistent. Ils sont soucieux de défendre l'équilibre nutritionnel de l'enfant et de proposer des nouveautés. Les plateaux comportent cinq éléments. Certains enfants ne bénéficient que de ce repas du midi.

Madame THOMAS

La qualité nutritionnelle des repas n'a jamais été remise en cause. Le problème tient au fait que les plats ne sont pas bons. Cette difficulté est liée à la chaîne du froid, et non pas spécifiquement à la SEMGEST. On peut regretter que les écoles ne disposent plus de cuisines.

Monsieur FERREIRA NUNES

Chacun de nous a l'occasion d'aborder ces questions au sein des conseils d'école. Je représente la municipalité à l'école élémentaire Joliot-Curie. Les retours des parents d'élève qui ont testé avec les enfants sont plutôt positifs. Les retours des enfants sont également importants. Mes deux enfants qui déjeunent à l'école tous les jours apprécient les repas.

Madame CASEL

J'ai mangé à la cantine dans les écoles à trois reprises cette semaine. Les plats baignent dans la sauce.

Cependant, il n'est pas possible de prétendre que la SEMGEST n'est pas chère. J'ai transmis à Madame OUCHARD un comparatif du prix des repas et des goûters dans l'agglomération. Villejuif est la ville la plus chère.

Plusieurs personnes m'ont expliqué que les contenants utilisés dans certaines écoles n'étaient pas en plastique, ce qui est largement préférable. Monsieur VIDAL, je suis la seule à connaître les tarifs de l'agglomération, à avoir mangé à la cantine et à connaître les contenants utilisés. Que l'on ne me dise pas que je ne connais pas mes dossiers !

Monsieur le Maire

Lorsque j'étais président de l'association des parents d'élèves, j'ai mangé plusieurs fois à la cantine. Les repas étaient très appréciés.

Madame OUCHARD

L'utilisation de barquettes particulières, chauffées dans l'école, ne concerne que quelques groupes scolaires. Les procédures sont très bien respectées. J'ai également pris quelques repas à la cantine. Certes, les plats ne sont pas aussi raffinés que ceux d'un cuisinier. Nous invitons les parents aux pauses méridiennes à manger avec leurs enfants et à voir les activités proposées. Selon eux, le service est correct.

D'autres groupes scolaires disposent d'un self. Les repas ne sont pas réchauffés dans des barquettes. Le matériel est mis à disposition et l'aliment est directement réchauffé. L'utilisation des barquettes ne concerne plus que quatre groupes scolaires.

Monsieur HAREL

Le problème de fond concerne l'industrialisation de l'alimentation. Le respect de la chaîne du froid rend les plats immangeables. Quelqu'un devra oser remettre en question l'ensemble du système et imaginer une autre manière de proposer des repas. Nous trouverons des solutions totalement différentes de celles imposées par la loi. A Lyon, des cantines scolaires sont totalement autonomes et ne fonctionnent pas sur un modèle industriel. Elles parviennent à proposer des prix peu élevés. Il faut faire preuve d'audace.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
1 CONTRE (Mme CASEL)

4. Délibération n° 121/2015 : Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public de la restauration collective (2013-2018) (rapport n° 15-11-301).

Madame OUCHARD

La SEMGEST a annoncé son intention de ne pas augmenter ses prix. Le repas demeure à 5,99 euros et le goûter à 1,90 euro.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime, moins une abstention.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Délibération n° 122/2015 : Délégation de Service Public de conseil, conception, organisation et mise en œuvre de l'événementiel d'intérêt général pour le compte de la ville – Rapport technique et financier de l'exercice 2014 – SEMGEST (rapport n° 15-11-101).

Monsieur DUCELLIER

Une délégation de service public a été adoptée pour cinq ans le 23 mai 2013. La mission du délégataire porte sur la conception, l'organisation et la mise en œuvre de l'événementiel d'intérêt général de la ville : repas, spectacles, expositions, cérémonies protocolaires, réunions publiques.

Ce présent bilan a fait l'objet d'un avis favorable unanime de la commission consultative des services publics locaux réunis le 14 octobre.

La première commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Madame LEYDIER

Je comprends que la ville veuille réaliser des économies. Elle a réduit drastiquement les recettes de la SEMGEST. Parallèlement, celle-ci tente de faire appel à des opérateurs privés. Or le marché n'est pas florissant. La SEMGEST a également réalisé des travaux qui pèsent sur ces comptes. Personne ne peut se réjouir de voir une entreprise en difficulté. Je souhaite que vous portiez une vision plus globale afin de ne pas mettre plus d'emplois en péril.

Monsieur DUCELLIER

La SEMGEST fait face à une baisse du chiffre d'affaires provenant de la ville. Chacun connaît les contraintes budgétaires qui pèsent sur nous. Il est logique que la partie événementielle soit en réduction. Je tiens à saluer le travail de l'équipe face aux défis actuels liés, d'une part, à la baisse du chiffre d'affaires issu de Villejuif et d'autres collectivités clientes de la SEMGEST, d'autre part, à la concurrence très forte sur ce marché. Nous avons mis l'accent sur une démarche commerciale visant à accentuer la partie privée de l'activité événementielle.

La SEMGEST est un outil efficace, au service de la ville. Elle dispose d'une équipe très professionnelle et réactive, dont la compétence est appréciée et reconnue par l'ensemble de sa clientèle.

Dans notre secteur, Villejuif est l'une des villes à disposer d'un centre de congrès comme celui des Esselières, ce qui permet de proposer aux Villejuifois et aux associations un éventail de salles et de prestations à un tarif raisonnable. Dans ces moments de difficultés économiques, toute aide des élus pour soutenir l'action commerciale serait très appréciée.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je bois l'intervention de Monsieur DUCELLIER comme du petit lait.

Monsieur CARVALHO

Nous contestons que les seuls bénéfices proviennent de l'activité restauration scolaire. Or il convient de rappeler qu'entre 2007 et 2010, la ville avait déjà diminué son budget événementiel de 25 %, passant de 2,4 à 1,8 million d'euros. La SEMGEST doit travailler au renforcement de la partie événementielle. Il lui faut un temps d'adaptation. Auparavant, elle était assise sur une manne financière provenant de la ville.

L'effort doit être poursuivi. Il faut un temps pour que la SEMGEST parvienne à se stabiliser et à améliorer la partie événementielle. Il n'est pas évident pour elle d'évoluer dans ce secteur concurrentiel.

Monsieur BADEL

Vous appliquez une véritable thérapie de choc néolibérale à la SEMGEST dans la partie événementielle. Certes, la société doit s'adapter. Mais vous les mettez dans une situation très complexe pour leur permettre de poursuivre ses activités. La ville était un client majeur. Le choix est radical. Les évolutions auraient pu s'opérer de manière plus progressive. La ville aurait pu laisser le temps à l'entreprise de s'adapter et de trouver une autre clientèle.

Monsieur VIDAL

Vous avez raison. Une thérapie de choc est effectivement imposée au pays, mais aussi aux collectivités locales et à leurs sous-traitants. Nous avons dû nous y adapter. Si vous avez d'autres pistes de réductions budgétaires, nous écoutons vos propositions.

Monsieur le Maire

La SEMGEST a très bien travaillé au cours des événements que nous avons organisés dans l'année.

La nouvelle équipe n'est pas favorable au « tout gratuit ». Que ce soit pour les événements de la ville ou ceux organisés par d'autres, il importe de trouver de nouvelles solutions. Le festival Jazz en Ville va se tenir à la MPT Gérard Philipe. Nous travaillons avec la SEMGEST sur une grille préférentielle. La ville ne peut tout proposer gratuitement.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
2 ABSTENTIONS (Mme LEYDIER, M. BADEL)

6. Délibération n° 123/2015 : Versement d'une subvention à la compagnie de théâtre de la Jacquerie au titre de l'année 2015 et approbation de la convention y afférente (rapport n° 15-11-305).

Monsieur CAPORUSSO

L'exécutif souhaite poursuivre et amplifier l'aide à la création et à la diffusion. Dans ce cadre, nous vous proposons de voter cette aide. Depuis de nombreuses années, le budget primitif a identifié pour la culture une ligne budgétaire « aide à la création ». A ce titre, la ville a choisi de soutenir pour 2015 deux projets qui lui ont été soumis par la compagnie de théâtre de la Jacquerie : « Entre chien et loup » et « Micro pièces pour la ville ».

Les objectifs culturels de ces créations poursuivent ceux de la ville :

- Apporter le fait théâtral en investissant l'espace public ;
- Réaliser un travail de proximité dans les quartiers ;
- Favoriser l'émergence de projet croisant des pratiques professionnelles et amateurs ;
- Sensibiliser à la pratique théâtrale.

Pour ces deux dernières actions, il est proposé de flécher une subvention de 25 000 euros.

Madame LEYDIER

Je ne vais pas voter contre une subvention au théâtre de la Jacquerie. Vous auriez pu préciser que la subvention versée l'année précédente s'élevait à 72 000 euros. Vous avez souligné combien la culture est importante dans la vie d'une ville et ce qu'elle peut apporter aux citoyens. Vos ambitions pour la culture se résument à une forte baisse de la subvention.

Monsieur CAPORUSSO

Cette subvention n'était pas de 70 000 euros. Elle n'a été réduite qu'à 32 000 euros, avec un projet de contractualisation sur deux pièces de théâtre. Compte tenu des contraintes, nous avons été obligés de diminuer ce budget. Celui-ci a été ventilé sur d'autres projets.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Nous venons de vérifier les chiffres. La subvention s'élevait à 72 000 euros les années précédentes. Vous la réduisez de plus de 50 %. Assumez ce choix politique ! Le groupe Communiste Front de Gauche s'abstiendra, car nous ne pouvons pas voter contre une subvention. Dans une période si difficile, la culture est tellement importante qu'il faut y veiller comme à la prune de nos yeux. Cette compagnie effectue un travail extraordinaire en direction du jeune public. Elle travaille dans les quartiers, en proximité des habitants. Je regrette que l'on diminue de plus de moitié la subvention au

théâtre de la Jacquerie. Malgré les problèmes budgétaires, il n'est pas normal que la culture soit à nouveau sacrifiée.

Monsieur OBADIA

Vos thèses sont superbes. Pour la SEMGEST, il est regrettable que la ville réduise sa participation. Et le budget à cette association devrait être maintenu. Or l'Etat a réduit les dotations aux collectivités de manière drastique. Il faudrait donc augmenter de manière drastique les impôts. Nous nous y refusons. Une association doit vivre d'une subvention. Elle doit aussi rechercher des revenus en faisant payer son travail. Les impôts de nos concitoyens ne doivent pas servir à subventionner tout et n'importe quoi.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
6 ABSTENTIONS (Mme LEYDIER pour le mandat de Mme CORDILLOT,
M. PERILLAT-BOTTONET avec mandat, Mme KADRI avec mandat, M. BADEL)

7. Délibération n°124/2015 : Adhésion et approbation du projet des statuts de l'association de préfiguration de la régie de quartiers de Villejuif, et désignation des représentants de la commune (rapport n° 15-11-308).

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

La commune, l'OPH, le bailleur Batigère et des habitants engagés dans le secteur associatif ont souhaité être à l'initiative de la création d'une régie de quartiers sur Villejuif. Pour la commune, cette démarche s'inscrit dans la volonté de favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.

Une régie de quartiers est une association loi de 1901 qui a pour objet de développer avec et au service des habitants, des activités d'entretien et de maintenance du quartier : nettoyage, second œuvre, réparation. Dans un deuxième temps, la régie pourra développer des secteurs plus attractifs, en particulier pour les jeunes, dont le numérique.

La régie de quartier comporte trois dimensions :

- **Sociale**
Favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, générer du lien social au sein des quartiers, assurer l'accompagnement social et professionnel des salariés de la régie.
- **Economique**
Créer des activités qui répondent à des besoins collectifs, contractualiser financièrement des marchés avec ses partenaires afin de pérenniser les activités.
- **Politique**
Impliquer les habitants au cœur du projet à plusieurs titres :
 - membres des instances de gouvernance de la régie ;

- usagers ou clients des services rendus ;
- bénéficiaires des emplois créés.

La régie répondra à des marchés lancés tant par des personnes privées que par des personnes publiques.

Afin d'être aidés dans la création de la future régie, la commune et l'ensemble des acteurs fondateurs sont accompagnés par le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), qui devrait, à terme, accorder sa labellisation. La création d'une association de préfiguration en amont de la future association de régie est nécessaire pour :

- confirmer la démarche de création de la régie ;
- instaurer une gouvernance officielle ;
- mobiliser les habitants et le tissu associatif ;
- solliciter des financements publics.

A ce titre, le Conseil municipal devrait être prochainement sollicité.

Un chargé de mission sera recruté. Son salaire sera intégralement financé par une subvention du Fonds de confiance (Val-de-Marne Actif) et par une subvention de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économique (ARSIE). Ce chargé de mission sera hébergé par un partenaire, probablement AEF 94.

La réflexion préalable à la création de cette association fait ressortir que le territoire concerné serait celui du Grand Sud/Sud Est de Villejuif.

Il est envisagé que le siège de l'association soit le local de l'ancienne boucherie mis à disposition par Batigère, situé rue Youri Gagarine. Lorsque la mission de préfiguration sera achevée, l'association organisera une assemblée générale extraordinaire en vue de modifier partiellement ses statuts pour les mettre en conformité avec les attendus de la Charte nationale des régies de quartier, et la transformer ainsi en association de la régie de quartiers.

Concernant l'adhésion de la commune à l'association de préfiguration, le projet des statuts prévoit que la commune soit membres de droit, ainsi que les bailleurs. À ce titre, la commune doit procéder à la désignation de cinq de ses représentants du Conseil municipal tant à l'assemblée générale qu'au Conseil d'administration.

Les statuts prévoient trois collèges, composés de :

- 5 représentants de la Ville ;
- 5 représentants des bailleurs partenaires ;
- 12 représentants au maximum d'habitants du territoire retenu ;

- 8 représentants au maximum de partenaires associés (partenaires économiques, culturels, sociaux locaux).

S'agissant des représentants de la commune, je vous propose de désigner :

- Monsieur YEBOUET, président de l'OPH ;
- Madame GRIVOT, conseillère déléguée au logement ;
- Monsieur CAPORUSSO, vice-président du CCAS ;
- Madame LAMBERT-DAUVERGNE, adjointe au maire chargé de l'économie sociale et solidaire, du social et de l'insertion ;
- Madame LEYDIER.

Je vous demande d'autoriser la commune à adhérer à l'association de préfiguration de la régie de quartiers de Villejuif, d'approuver le projet des statuts, et de désigner les cinq représentants issus du Conseil municipal.

Madame LEYDIER

Ce projet a été proposé par des élus de la majorité en début d'année 2015. J'ai participé aux réunions qui se sont tenues en mai, juin et juillet. Le Parti de Gauche défend l'économie sociale et solidaire. Il serait intéressant pour moi de participer à l'association de préfiguration. Cependant, d'autres élus auraient peut-être souhaité participer à ce projet. Je regrette que vous ne lanciez pas un appel à candidatures.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

J'avais compris que vous acceptiez la proposition. Vous m'avez demandé si d'autres élus souhaitaient participer. Je n'ai pas eu le temps de répondre.

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner cinq élus, dont quatre de la majorité et un représentant de l'opposition. La majorité propose de désigner :

- Monsieur YEBOUET ;
- Madame GRIVOT ;
- Monsieur CAPORUSSO ;
- Madame LAMBERT-DAUVERGNE.

S'agissant du représentant de l'opposition, je m'excuse de cette situation. Je pensais qu'un accord avait été donné.

Madame LEYDIER

J'ai donné mon accord, mais j'ai demandé à Madame LAMBERT-DAUVERGNE de se tourner vers d'autres élus de l'opposition.

Monsieur BADEL

Je ne suis pas un spécialiste des régies de quartier. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner un tel projet mené à proximité de Villejuif. Etant circonspect, je préfère m'abstenir. Je ne demande qu'à être convaincu. J'espère que la régie de quartier mise en place à l'issue de cette phase de préfiguration aura un réel intérêt pour les Villejuifois. Elle devra être utile à l'action publique et à l'implication citoyenne.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Notre groupe n'a aucune opposition à ce que Madame LEYDIER représente l'opposition municipale. Il me semble que le groupe socialiste n'y soit pas opposé non plus. Dans l'opposition, personne n'a été choqué par cette proposition. Nous nous abstiendrons néanmoins sur ce rapport.

Monsieur le Maire

Madame LEYDIER, êtes-vous d'accord de faire partie des représentants de la ville ?

Madame LEYDIER

Oui.

Monsieur HAREL

Je suis surpris des propos de Monsieur BADEL, qui s'interroge sur l'utilité d'une régie de quartier.

Je tiens à préciser que l'on n'a proposé à aucun des membres de mon groupe d'être représentant. Nous voterons néanmoins pour ce projet.

Monsieur BADEL

Il existe une différence entre connaître et être favorable à un sujet. Je peux connaître la monarchie et y être opposé. Je peux connaître les régies de quartier et m'interroger sur la pertinence de ce type de structure. Néanmoins, je ne demande qu'à être convaincu.

Madame CASEL

Je suis étonnée de la réflexion de Monsieur BADEL. Il existe une régie de quartier à Bagneux depuis plus de huit ans. Les régies fonctionnent très bien. Elles permettent de créer du lien social et des emplois.

Monsieur HAREL

Monsieur BADEL, je me suis permis cette remarque car vous aviez prétendu ne pas connaître les régies de quartier.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
7 ABSTENTIONS (Mme LEYDIER pour le mandat de Mme CORDILLOT,
M. PERILLAT-BOTTONET avec mandat, Mme KADRI avec mandat, M. BADEL, Mme TIJERAS)

8. Délibération n°125/2015 : Convention de prestation avec l'agence régionale de santé portant sur des vaccinations gratuites et la lutte anti tuberculose pour l'année 2015 – approbation et signature – octroi d'une subvention de 31 300 euros (rapport n° 15-11-306).

Monsieur OBADIA

L'Etat, cherchant à redéployer des actions sanitaires à travers différents partenaires, propose à la municipalité de Villejuif, qui s'est portée candidate avec ses centres de santé, d'effectuer un certain nombre de tâches de dépistage et de prévention. Dans le cas présent, il est question du dépistage et de la prévention de la tuberculose et de campagne de vaccinations. L'ARS verse une subvention de 31 300 euros à Villejuif pour que les centres de santé puissent mener ces programmes.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Selon le rapport, le département du Val-de-Marne aurait décidé la fermeture des centres départementaux de prévention initiale. Je n'ai pas eu connaissance de cette information, qui n'apporte rien au rapport.

Monsieur le Maire

Je vous propose de mettre cette mention entre parenthèses en attendant que l'information soit vérifiée.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

9. Délibération n° 126/2015 : Contrat Local de Santé – Octroi d’une subvention de 20 000 euros – Approbation et signature convention de pilotage et de coordination avec l’agence Régionale de Santé (rapport n° 15-11-307).

Monsieur OBADIA

Nous signons régulièrement un Contrat Local de Santé avec l’ARS. Ce prochain CLS sera sous-tendu par un diagnostic local de santé, qui devrait être finalisé en début d’année 2016. Il sera complété d’axes de travail identifiés avec l’accord de l’ARS. Pour prolonger ce diagnostic, le CLS sera validé avec l’ARS. Une subvention de 20 000 euros sera apportée pour la mise en œuvre de ce CLS.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

10. Délibération n° 127/2015 : Garantie communale pour un prêt PAM de 926 100 euros contracté par la société d’HLM LOGIREP auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement d’une opération de l’amélioration de la résidence « ALEXANDRE DUMAS » située 2 au 20 et 3 au 9 rue Alexandre Dumas, à Villejuif (rapport n° 15-11-104).

Monsieur CARVALHO

Le 12 décembre 2013, le Conseil a accordé la garantie de la ville à hauteur de 100 % pour un prêt de la Caisse des dépôts et consignations que la société LOGIREP voulait contracter pour améliorer 154 logements dans la résidence Alexandre Dumas.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CDC a mis en place un nouveau dispositif de prêts et des garanties afférentes. Le contrat n’a désormais plus besoin d’être signé par les garants. Après avoir été signé par la CDC et l’emprunteur, il doit être annexé à la délibération. Celle-ci s’en trouve simplifiée.

Compte tenu de cette modification de procédure, la CDC a demandé la reprise de tous ses prêts et garanties attachées. Il convient ainsi d’abroger et de remplacer la délibération de 2013 ainsi que la convention de garantie d’emprunt liée.

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire

Les conditions et modalités du prêt et de la garantie restent inchangées.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

11. Délibération n° 128/2015 : Organisation du téléthon 2015 (rapport n° 15-11-303).

Monsieur OBADIA

Pour la première fois, Villejuif a décidé d'organiser une manifestation Téléthon les vendredi 4 et samedi 5 décembre prochains.

Cet événement s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de l'Association française contre les myopathies (AFM) du Téléthon 2015, qui vise à récolter des dons à travers diverses opérations.

Un certain nombre d'actions prévues vont devoir être modifiées en raison des attentats et de l'état d'urgence. La galerie de Carrefour devait accueillir des manifestations en partenariat avec les conservatoires de musique et de danse. Elles ne pourront plus se dérouler de la manière prévue.

Je suis aujourd'hui en difficulté pour vous expliquer les actions qui seront maintenues ou non. Nous attendons l'accord de la préfecture. Nous privilégierons avant tout la sécurité. Nous allons tenter de nous assurer que ces manifestations puissent s'insérer dans le dispositif national du Téléthon 2015. Nous ferons le maximum pour que Villejuif participe du mieux possible à cette grande opération.

Monsieur GIRARD

Je vous présente les excuses des élus du groupe socialiste pour cette arrivée tardive. Nous étions retenus, comme partie civile, au tribunal dans une plainte qui oppose une grande partie des élus de l'opposition à certains autres élus.

Permettez-moi de nous associer à la minute de silence et à l'émotion qui nous anime tous en cette période difficile. Je voudrais exprimer notre solidarité et notre unité avec l'ensemble des élus du Conseil suite à l'incendie qui a ravagé la Mairie. J'ai une pensée particulière pour le personnel municipal qui se débat pour essayer de maintenir le service public. Il n'y a pas de mots assez durs pour qualifier ces actes. Nous vous affirmons une nouvelle fois notre soutien dans cette épreuve.

S'agissant du Téléthon, loin de nous l'idée de ne pas vouloir participer à des actions de solidarité. Je suis évidemment favorable à la participation active des Villejuifois. Pourrions-nous avoir une information sur l'article 49 du règlement intérieur ? L'article 4 de la délibération dit que « *les dépenses résultant de l'organisation de ladite manifestation seront imputées au budget de la ville, chapitre 011* ». Il s'agit, selon moi, d'une opération nouvelle qui mérite un budget précis. Si l'article 49 du règlement intérieur le confirme, ce rapport serait nul et non avenu.

Monsieur le Maire

Je vous donne lecture de l'article 49. « *Les rapports et les notes de synthèse sont établis à la demande du Maire par l'administration. Ils sont soumis à l' élu ayant délégation sur ce secteur et envoyés à tous les conseillers municipaux. Chaque commission peut solliciter le Maire pour qu'un rapport soit établi sur un sujet donné. Le Maire demande alors à l'administration d'établir le rapport dans les délais compatibles avec le problème soulevé. Chaque rapport ayant une incidence financière doit être obligatoirement étudié par la Commission des finances et doit mentionner l'incidence financière*

et l'imputation budgétaire. Les rapports d'activité et les études et diagnostics réalisés sont portés à la connaissance des membres de la Commission. »

Monsieur BADEL

L'incidence financière pour la ville n'est pas indiquée dans le rapport.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

La première commission n'a pas étudié l'incidence financière. Nous n'avons pas respecté cet article.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre en vous donnant lecture de l'article 48 : *« De ce fait, le défaut de réunion ou l'absence ou le refus d'avis d'une commission sur un dossier ne peut constituer un obstacle à l'inscription de cette affaire au Conseil municipale. »*

Monsieur OBADIA

Je ne suis pas capable de vous donner un budget précis, car nous ne savons pas quelles actions pourront être maintenues. Le budget maximal était estimé à 10 000 euros. Mais la moitié risque de ne pas être dépensée.

Monsieur le Maire

Il me semble difficile de retirer ce rapport. La responsable des services juridiques m'indique que l'article 48 me permet de le soumettre. Dans un souci de transparence, je vous propose de présenter un détail financier au Conseil de décembre.

Tous les maires et les parlementaires étaient invités hier soir à la préfecture pour évoquer les conséquences de l'état d'urgence. Notre directeur de la sécurité travaille sur l'organisation de cet événement, en cherchant à garantir la sécurité.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Ce dossier comporte des incidences financières. L'information est donnée en Conseil. Par conséquent, le dossier n'était pas complet. Vous auriez dû nous transmettre l'information une semaine en amont du Conseil. La question des incidences financières a-t-elle été soulevée en commission ?

Monsieur le Maire

Le rapport précise : *« Après une manifestation, une évaluation en sera réalisée. Ce bilan permettra d'évaluer l'impact de toutes les actions, les dons récoltés, les recettes, le nombre de participants,*

mais aussi le ressenti des habitants et des organisateurs ». Je vous propose d'amender le rapport en ajoutant qu'un bilan financier sera réalisé.

Monsieur OBADIA

La question de l'état finances a effectivement été soulevée en commission. Cependant, compte tenu des restrictions, les dépenses vont être réduites. A ce stade, je ne sais pas quelles actions pourront être maintenues. Nous pourrons vous donner ces informations au Conseil de décembre.

Madame TAILLE-POLIAN

Il est important de respecter les cadres que nous nous sommes fixés. Cependant, compte tenu l'action visée par cette délibération, je voterai pour.

Monsieur LIPIETZ

Il est essentiel de diminuer la voilure le moins possible. Face aux attentats, la tendance serait de ne plus engager d'actions. L'absence d'un budget précis en amont de la manifestation ne doit pas être un obstacle. Nous devons maintenir cette action de solidarité, tout en montrant que nous restons fermes face à l'intimidation.

Monsieur le Maire

Les deux MPT et la médiathèque vont bénéficier d'un agent de sécurité à l'entrée. Il procédera à des contrôles. La vie continue. Les équipements publics doivent fonctionner normalement.

Monsieur BADEL

Nous voterons favorablement, malgré le non-respect du règlement intérieur. Nous tenons à ce qu'il soit respecté à l'avenir.

Madame TIJERAS

Je suis surprise par ce rapport. Il est proposé à la crêperie du centre-ville d'organiser un mahjong toute la journée. Je suis responsable de l'association des commerçants. Est-ce la raison pour laquelle Monsieur et Madame OBADIA ne se donnent jamais la peine de nous contacter pour organiser des animations ? D'autres commerces auraient pu participer à ce Téléthon. Je commence à être agacée par cette ségrégation.

Monsieur OBADIA

Les élus ont pour objectif de promouvoir une action. L'administration s'occupe ensuite de la piloter concrètement. Il ne revient pas aux élus mais aux membres de l'administration de mettre en œuvre ces actions.

La Croix Rouge française va organiser une formation sur la gestion de l'arrêt cardiaque. D'une durée de 15 minutes, elle permet d'apprendre le massage cardiaque et l'utilisation des défibrillateurs. Nous allons installer les quatre premiers défibrillateurs dans nos centres de santé. Ils seront accessibles à tous. D'autres défibrillateurs seront disponibles dans des lieux accueillant du public. Ils sont simples à actionner. La formation est très courte et permet de sauver des vies. Cette action du Téléthon vise à former le plus grand nombre de personnes. Je vous engage tous à y participer.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Le groupe communiste votera pour ce rapport. Cependant, il convient de respecter la procédure. Si les comptes rendus des commissions étaient plus détaillés, nous aurions su que la question avait été soulevée et qu'une réponse avait été apportée. Cette information aurait évité des débats inutiles. Les comptes rendus des commissions donnent l'impression qu'il ne s'y passe rien.

Madame THOMAS

L'association « MAJHONG » organise chaque année cette action à Pastavino.

Madame TIJERAS

Je ne conteste pas ce point. Je regrette que l'on ne fasse pas appel aux bonnes volontés d'autres restaurateurs.

Monsieur OBADIA, il n'est pas très élégant de faire porter sur le personnel administratif les manquements de certains élus. Je ne comprends pas votre fonctionnement.

Monsieur BADEL

La réponse a été donnée sur le fond. Mais je n'accepte pas que l'on remette en cause l'administration. Un élu doit assumer le rapport qu'il présente et ne pas se défausser sur l'administration.

Monsieur le Maire

Je note la candidature de Madame TIJERAS pour le Téléthon de l'année prochaine. Nous organiserons un appel à candidatures.

Monsieur HAREL

Je voudrais réagir à l'exigence du respect de la procédure de Monsieur PERILLAT-BOTTONET. Lors du précédent mandat, cette rigueur n'était pas absolument respectée pour tous les dossiers. Il a fallu s'adapter aux circonstances, aux informations qui permettaient d'alimenter les dossiers, à la capacité de l'administration à nous transmettre les éléments en temps voulu. Depuis une semaine, des événements ont perturbé l'organisation de l'administration. Nous pourrions être un peu tolérants et se dire que la perfection n'est pas de ce monde. Pendant le mandat précédent, nous avons observé des lacunes pour des montants bien plus importants. Les dossiers étaient néanmoins adoptés.

Monsieur OBADIA

Je ne me défausse pas sur l'administration. Cependant, l'élu ne va pas s'adresser à tous les restaurateurs pour leur demander s'ils souhaitent participer. Madame TIJERAS n'est pas restauratrice. Un certain nombre de manifestations étaient déjà organisées au Téléthon les années précédentes. Elles ont été intégrées aux actions coordonnées par la ville. Toutes les propositions ont été retenues. L'école EFREI réitère son action, tout comme Pastavino ou différents clubs sportifs. Nous avons décidé de fédérer ces actions dans une initiative municipale. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Monsieur GIRARD

Monsieur OBADIA, en troisième commission, je vous ai demandé quel serait le coût du Téléthon. Vous m'avez répondu 20 000 euros. Aujourd'hui, vous annoncez que le coût serait de 10 000 euros. Je vous ai également demandé pourquoi les rapports arrivaient si tardivement. Ce soir, vous indiquez que vous avez un grand respect pour l'administration. Or en troisième commission, vous avez déclaré que vos rapports étaient « sabotés par l'administration ». Je vous invite à faire preuve d'un peu de pudeur. Notre position a néanmoins évolué. Nous allons voter ce rapport pour des raisons liées au contexte.

Madame OUCHARD

Monsieur OBADIA avait bien annoncé la somme de 10 000 euros en troisième commission. S'agissant de tous les rapports que j'ai présentés en début de séance, j'ai bien indiqué que certains membres de la troisième commission s'étaient abstenus faute de disposer des documents écrits. Il n'a jamais été dit que l'administration en était responsable.

Monsieur le Maire

Je me félicite que la ville organise pour la première fois le Téléthon. J'invite l'ensemble du Conseil à participer à cette manifestation. J'espère que nous pourrions organiser un Téléthon d'une autre dimension l'année prochaine.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. Délibération n° 129/2015 : Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Patrick STAGNETTO, conseiller délégué aux espaces verts suite à son agression le jeudi 8 octobre 2015 (rapport n° 15-11-102).

Madame DUMONT-MONNET

Le jeudi 8 octobre 2015, entre 22 heures 30 et 23 heures, rue Gaston Cantini, un individu a injurié, menacé, et détérioré le véhicule de Monsieur STAGNETTO, en raison de son engagement politique. Cet homme s'en est ensuite pris à l'épouse de M. STAGNETTO, lui reprochant sa candidature aux

dernières élections départementales. Il s'en est aussi pris à lui, en évoquant son engagement syndical, et son mandat de conseiller délégué aux espaces verts.

La première commission a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Délibération n° 130/2015 : Annulation de la délibération n° 36/2015 du 27 mars 2015 décidant la cession, au profit de l'Association ETAI (Entraide, Travail, Accompagnement, Insertion de la personne en situation de handicap), du lot de volume 4 de l'ensemble immobilier situé 11 à 13, rue Marcel Paul et 118, rue Ambroise Croizat, cadastré section E numéro 76, au prix de 224.007 euros (rapport n° 15-11-202).

Madame GANDAIS

En mars dernier, nous avons validé la cession d'un local situé au rez-de-chaussée du nouvel immeuble construit au 11-13, rue Marcel Paul et 118, rue Ambroise Croizat. Cet immeuble était construit pour l'ETAI.

Au moment d'investir l'immeuble, cette association a rencontré des difficultés à remplir les 42 chambres. L'association a dû renoncer à occuper l'immeuble et a recherché un repreneur. Dans ce cadre, l'association n'est plus en mesure d'acquiescer le local du rez-de-chaussée. Il convient d'annuler la délibération. Le local va donc nous revenir à nouveau.

En deuxième commission, des questions concernant les difficultés de l'ETAI ont été soulevées. Je vais vous donner lecture d'un document issu du Conseil d'administration de l'ETAI du 8 novembre 2015 :

« Fin 2014, le "FAM Val d'ETAI" fruit de l'investissement de l'Association, de la Ville de Villejuif, du Département et de la Région, était achevé, mais vide, malgré la large prospection, bien en avance sur l'ouverture. Elle ne comptait qu'une vingtaine de candidatures présentant des profils admissibles au programme, face aux 42 prises en charge prévues et approuvées.

Pour mettre un terme à cette situation et à son coût, et, comme à l'évidence, le grand nombre de cas spécifiques présentés comme urgents en 2005, ne se retrouvaient plus en 2014, l'Association multipliait, mais sans succès, les propositions alternatives d'accueils, puis, en dernier ressort, en référait aux instances les plus hautes de ses mandants.

En réponse, une prise de position, plus qu'un échange, a éludé nos études et arguments nous imposant, outre des délais irréalistes, des cas ayant eu des "parcours antérieurs parfois très éloignés de l'environnement médico-social" et par là même inacceptables au regard de notre programme de prise en charge qui leur serait inefficace et donc en contradiction avec les valeurs et les objectifs mis au cœur de cette réalisation.

De surcroît, selon nous, c'était la mise en péril des candidats retenus par nous, voire de nos personnels et même de l'Association et, à regret, nous avons choisi de refuser cette voie, décision approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2015.

Ce "non", loin d'être une fuite, est en fait un "oui" à notre foi dans nos principes fondamentaux, nos valeurs, qui prévalent sur les objectifs politiques ou financiers. Nous ne pouvions que refuser "d'ouvrir à tout prix", d'accepter de faire du gardiennage, de tromper et mettre en péril les résidents dont nous avons désormais la confiance.

Aujourd'hui, sollicités d'indiquer notre choix d'un repreneur, l'Association ETAI l'a porté sur celui dont le parcours, les objectifs et les valeurs sont comparables aux nôtres.

De plus, son implantation nationale offrant une diversité de candidatures susceptibles de compléter les effectifs retenus d'après nos critères, nous assure d'une prise en charge de nos candidats conforme à celle préparée pour eux, leur mieux-être, dans le respect de leur dignité. »

Il est indiqué que ce texte doit paraître prochainement dans la « Revue des Associations médico-sociales du Val-de-Marne ».

Le Conseil d'Administration de l'ETAI a choisi de désigner comme repreneur l'association COS, qui est connue et appréciée dans ce secteur. L'ETAI a transmis son accord à l'ARS ainsi qu'au Conseil Départemental, puisque le transfert fera l'objet d'un accord de deux financeurs.

Le président de l'ETAI, Monsieur MATHONNET, indique qu'il a échangé avec cette association tous les renseignements utiles à la préparation de ce transfert : accords préalables, bilans financiers, état des emprunts et des cautions (dont celle de la Ville de Villejuif), subventions, adresse du notaire.

Monsieur OBADIA

J'ai discuté avec Monsieur MATHONNET des difficultés de l'ETAI. Quand l'autorisation de construire cet établissement avait été accordée, l'ETAI s'était positionnée pour prendre en charge des personnes victimes d'accidents vasculaires et présentant des problèmes sociaux. Or l'ETAI n'a identifié qu'une vingtaine de personnes correspondant à ce type de profil. L'ARS lui a alors demandé de compléter cette prise en charge par des patients toxicomanes qui présentaient des problèmes sociaux. L'association ETAI a refusé, considérant qu'elle ne pouvait pas mélanger ces populations. Devant l'impossibilité de trouver un terrain d'entente avec l'ARS, elle a décidé de se désengager. Le local adossé avait été cédé à l'ETAI, car elle souhaitait y développer un certain nombre d'activités. Elle n'en a désormais plus besoin.

Monsieur CARVALHO

Il existe donc une proposition de reprise par l'association « le Centre d'Orientation Sociale » (COS).

Monsieur le Maire

Le COS va reprendre l'immeuble. Le rapport concerne uniquement le local en rez-de-chaussée.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous regrettons que l'ETAI ne soit pas parvenue à mener à bien son projet. Qu'allons-nous faire de ce local pour lequel nous avons perdu la subvention d'aménagement inscrite dans le cadre d'un contrat avec le Conseil régional ? Cette subvention était destinée à financer les travaux de cette salle qui, à l'origine, avait été acquise par la ville afin d'y aménager une salle de quartier. Au moment de cette décision, on nous avait expliqué que d'autres projets seraient créés sur le quartier pour participer à la vie citoyenne. Nous pouvons nous interroger sur le devenir de cette salle, si jamais le COS ne souhaite pas la récupérer. Avez-vous d'autres pistes ? Je considère que ce quartier doit bénéficier d'équipements publics pour accueillir des associations de quartier. Nous aurons néanmoins perdu la subvention votée par le Conseil régional.

Monsieur le Maire

Des réflexions sont en cours sur des projets qui pourront s'intégrer à la vie du quartier des Esselières. Par ailleurs, des locaux de service public seront construits en face de l'école Joliot-Curie dans le cadre du projet de géothermie. Nous travaillons également avec les bailleurs et des associations pour redynamiser la vie de quartier.

Madame TAILLE-POLIAN

Au moment de la vente de cette salle, vous nous aviez déjà indiqué que vous étiez à la recherche de salles de ce type dans le quartier. Je connais le projet de bâtiment à proximité du puits de géothermie, car j'en ai piloté les premières phases. Quand nous avons débattu de ce dossier avec votre équipe, il avait été annoncé que cette salle serait dédiée à des animations autour des enjeux du développement durable. Avez-vous changé de positionnement ?

Monsieur le Maire

Des réflexions sont en cours. Lorsque nous aurons abouti, nous les soumettrons au Conseil.

Monsieur LIPIETZ

La salle de la géothermie sera effectivement dédiée à des activités pédagogiques autour du développement soutenable. Cependant, lorsqu'elle sera libre, elle pourra être mise à disposition d'associations pour contribuer à la vie du quartier.

Monsieur le Maire

S'agissant du terrain de cet espace, nous avons fléché un projet de potager pour l'école Joliot-Curie.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire

Je souhaite vous apporter des précisions concernant l'association COS. Le COS est un acteur reconnu dans les domaines sanitaire et médico-social. Le COS intervient auprès de personnes âgées en situation de handicap et en grandes difficultés d'insertion sociale.

Le COS gère 2 977 lits. Il accueille 11 967 personnes. Le COS comprend 2 182 collaborateurs, répartis sur 45 établissements. 2 061 bénévoles sont associés à cette démarche associative. Le produit d'exploitation de l'association s'élève à 135 millions d'euros. Ses fonds propres représentent 57 millions d'euros. Le COS est présidé par Monsieur ARIBAUD.

14. Délibération n° 131/2015 : Autorisation donnée au SAF 94 de céder à Résidences Sociales de France (RSF) l'immeuble industriel situé à Villejuif (Val-de-Marne), 131, avenue du Paris, cadastré section O numéro 58 (rapport n° 15-11-203).

Madame GANDAIS

La cession de ce terrain, d'une superficie 3 000 m², vise à contribuer à la reconstitution du foyer ADOMA, situé avenue Allende. Ce foyer compte aujourd'hui 290 chambres, d'une surface de 7 à 9 m², dans un état de vétusté insoutenable. Le projet consiste à reconstituer deux sites :

- 131, avenue de Paris : 170 logements de type studio, T1, T1 bis et T1'.
- Rue Charles Dehan : 150 logements situés dans le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc.

Monsieur le Maire

Nous avons visité ces locaux dès le début de notre mandat. Notre volonté était de trouver des solutions pour cette résidence ADOMA, compte tenu de son état de vétusté. Nous avons fléchi un projet dans le lieu actuel ainsi que dans un nouvel espace situé dans Campus Grand Parc.

Monsieur LAFON

Ce projet a-t-il été présenté aux riverains ?

Madame GANDAIS

Il n'a pas été fait de présentation aux riverains, car ce projet est à l'état d'ébauche. Les aspects architecturaux ne sont pas finalisés. Ce dossier ne se trouve pas encore en phase de dépôt de permis de construire.

Toutefois, la relocalisation partielle sur ce nouveau site a été évoquée en réunion publique lors de la concertation sur le PLU. Il a fait l'objet d'observations de certains riverains dans le cadre de la réponse à l'enquête publique. Une fois que ce projet sera plus avancé, nous aurons le soin de le présenter aux riverains.

Dans le cadre du Comité de pilotage réunissant ADOMA, RSF, la DRIHL et le département, nous avons affiché notre volonté que cette résidence sociale ait une vocation intergénérationnelle. Nous souhaitons pouvoir y loger des personnes âgées qui vivent actuellement dans le parc social, mais qui peinent à demeurer dans leur logement. Dans un premier temps, cette résidence permettra de loger principalement les vieux travailleurs migrants déjà hébergés dans le foyer ADOMA. A terme, l'objectif est de conserver une partie, dont la ville sera réservataire, pour des personnes âgées issues de notre parc social. De plus, nous avons réaffirmé devant le Comité de pilotage notre volonté d'accueillir des jeunes femmes isolées, mères célibataires, qui rencontrent des difficultés. Nous avons demandé que le projet intègre un équipement de type crèche, de manière à ce que ces femmes trouvent des solutions pour leurs enfants.

Madame LEYDIER

Certains élus bénéficient de l'expérience d'associations de riverains qui s'opposent à certains projets. Grâce à cette expérience, j'espère que vous serez à même de soutenir ce projet auprès des riverains. Je partage votre avis sur la nécessité de bâtir un nouveau foyer. Celui-ci doit s'intégrer totalement dans le quartier. Il convient de rassurer les riverains. Grâce à votre compétence en la matière, je vous encourage à porter ce projet et à le mener à son terme.

Madame TAILLE-POLIAN

Je souhaite obtenir des précisions concernant le devenir de l'association « Le Chêne », qui occupe actuellement ce lieu grâce à un bail précaire. Je crois savoir que l'association souhaite trouver une solution de relocalisation. Avez-vous identifié des pistes pour un autre bail précaire ou une relocalisation plus pérenne ? Ce lieu permet à la culture Villejuifoise de s'épanouir. Il importe de le conserver.

Madame GANDAIS

Nous avons rencontré les occupants actuels pour réfléchir à des solutions à l'issue de la convention précaire. Elle arrive à son terme en juin 2016 et ne sera pas renouvelée. Nous travaillons à des solutions multiples pour reloger les artistes qui interviennent sur ce site.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Délibération n° 132/2015 : Compte rendu de la gestion par le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) du périmètre d'études ROBERT LEBON – Validation (rapport n° 15-11-201).

Madame GANDAIS

Le périmètre d'études Robert LEBON a été délégué au SAF par une délibération du 7 mars 2002. Il est arrivé à son terme à la fin 2013. Le Conseil municipal a validé la fin du portage foncier. La ville a procédé auprès du SAF au rachat des propriétés acquises au sein de ce périmètre.

Le portage foncier par le SAF comportait un certain nombre d'actions qui ont représenté un coût. Ce rapport vise à approuver le compte de gestion. Les dépenses engagées concernent divers postes : assurance, frais de murage, frais de mise en eau, démolitions, frais afférant à des procédures d'expulsion, charges de copropriété... Les recettes correspondent aux loyers perçus et aux remboursements des taxes foncières.

Il a été demandé en deuxième commission qu'une analyse des recettes et des dépenses soit menée. Celle-ci a été réalisée. Malheureusement, compte tenu des événements récents survenus à la Mairie, cette analyse se trouve probablement au fond d'un tiroir. Je vous propose qu'elle vous soit transmise ultérieurement.

Madame TIJERAS

En commission, nous avons demandé des précisions concernant la somme de 40 000 euros due par la ville au SAF. Certes, ce montant ne représente que 3,5 % du budget du patrimoine. Mais cette somme demeure importante. Qui contrôle les opérations réalisées par le SAF ? J'aurais souhaité obtenir des explications. Je suis tentée de m'abstenir.

Monsieur le Maire

Je vous propose d'apporter une réponse ultérieurement. Le SAF travaille avec nos services, sous le contrôle notamment de Madame GANDAIS et du mien.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
1 ABSTENTION (Mme TIJERAS)

Monsieur le Maire

Je vous propose de lever la séance.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Lors de la Conférence des présidents, nous avons fait allusion à notre souhait de déposer un vœu.

Monsieur le Maire

Ce vœu n'a pas été remis en Conférence des présidents. Or, selon l'article 36 du règlement intérieur, si le vœu n'est pas présenté en Conférence des présidents, son examen en Conseil est à l'appréciation du président de séance.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Ce n'est pas très démocratique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

 **Franck LE BOHELLEC**
Maire

Paulo FERREIRA-NUNES
Secrétaire de Séance



Annexe : Réponses aux questions posées en séance

ANNEXE : REPONSES AUX QUESTIONS POSEES EN SEANCE

❖ **Interrogation de la 2^{ème} commission concernant le compte de gestion du périmètre Robert Lebon**

Vous trouverez en annexe au présent, un tableau retraçant le compte de gestion du périmètre.

❖ **Interrogation de M. PERILLAT BOTTONET, concernant la fermeture par le département du Val-de-Marne des centres départementaux de prévention initiale**

Historiquement compétences de l'État, les activités de vaccination publique, de lutte contre la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles, et le cancer ont été confiées aux départements par les lois de décentralisation de 1983. La vaccination a donc été gérée par les Conseils généraux pendant près de 20 ans, jusqu'au milieu des années 2000.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a réattribué à l'État les activités de vaccination, de dépistage des cancers, de lutte contre la tuberculose, la lèpre et les infections sexuellement transmissibles, cette « re-centralisation » ayant pour objectif de réduire les inégalités constatées, et de garantir l'application d'une même politique de prévention et de soin sur l'ensemble du territoire national. Les ARS ont donc désormais comme mission d'être les pilotes et coordinateurs de la politique vaccinale au niveau régional.

C'est pour cette raison que les Centres Départementaux de Prévention Médicale (CDPM), maintenus pendant une année par convention avec l'État, ont ainsi été fermés le 31 décembre 2006. Seules les consultations médicales entrant dans les compétences des PMI ont été maintenues et sont faites au sein des PMI, notamment certaines vaccinations.

Leurs activités ont d'abord été reprises par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Conformément à l'article 71 de la loi, les DDASS ont sollicité les villes ayant des CMS, les hôpitaux, les établissements de santé pour déléguer les activités de dépistage de l'immunodéficience humaine (HIV) et des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), le dépistage et la prise en charge de la tuberculose, les vaccinations.

Deux de ces domaines ont donc été repris par la ville de Villejuif, le dépistage et la prise en charge de la tuberculose et les vaccinations.

Depuis la mise en place des Agences Régionales de Santé, ce sont avec elles que nous passons chaque année une convention d'objectifs et de moyens concernant ces actions recentralisées.

Périmètre Robert Lebon
Compte de gestion

Dépenses	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Syndic frais de copropriété												
Appels de fonds	2 737,05 €	2 750,87 €	1 354,11 €	1 437,20 €	4 209,63 €	5 099,87 €	1 755,06 €	1 354,72 €	3 653,98 €	31 804,49 €	4 063,08 €	60 220,06 €
Assurances	31,32 €	35,16 €	85,94 €	122,50 €	124,48 €	138,21 €	140,52 €	185,63 €	206,55 €	85,43 €	175,93 €	1 331,67 €
Taxes foncières bâti ou non bâti		485,00 €	2 952,00 €	2 582,00 €	3 296,00 €	3 410,32 €	2 850,12 €	4 057,62 €	3 012,81 €	1 635,17 €	2 718,21 €	26 999,25 €
Frais de justice (huissier, avocat)	361,19 €	1 554,80 €	3 828,20 €	1 088,38 €	463,72 €	3 272,70 €	5 248,15 €					15 817,14 €
Frais de gardiennage						1 079,99 €						1 079,99 €
Frais de garde meubles							1 823,09 €	501,00 €				2 324,09 €
Mise en fourrière						810,00 €						810,00 €
Frais de mise en sécurité (serrurerie et menuiserie) ou de murage des accès			580,25 €			6 204,25 €	2 437,51 €			609,96 €	663,78 €	10 495,75 €
Frais de dépose des compteurs et branchements divers avant démolition									2 241,16 €			2 241,16 €
Diagnostiques divers								1 016,60 €				1 016,60 €
Frais de géomètre							1 172,08 €	334,88 €				2 930,20 €
Frais de démolition du bâti									40 825,46 €			40 825,46 €
Frais de dépannage (chaudière locataire)					176,88 €	137,54 €						314,42 €
Totaux												166 405,79 €

Recettes	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Dégrèvement d'impôts par la DGFip ou remboursement des taxes foncières par la Ville		168,38 €	2 952,00 €	2 582,00 €	3 296,00 €	3 345,32 €	2 850,12 €	3 741,00 €	3 012,81 €	1 635,17 €	2 718,21 €	26 301,01 €
Loyers perçus	1 066,66 €	6 062,09 €	6 385,07 €	2 459,67 €	1 641,57 €					2 145,00 €	8 095,00 €	27 855,06 €
Remboursement dépôt de garantie								450,00 €		54 478,32 €		54 928,32 €
Remboursement garde meubles trop payé								200,64 €				200,64 €
Totaux												109 285,03 €

BILAN DE LA MANIFESTATION TELETHON 2015

LES ENJEUX DU TELETHON

- Une réflexion particulière sur l'aide à la récolte de dons pour l'AFM-Téléthon, se voulant éducative dans l'information sur l'état de la recherche concernant les traitements des maladies génétiques.
 - réaliser sous forme de « défi » dans des actions de type sportif, culturel, de lien social, de lien intergénérationnel avec une volonté de forte mobilisation de la population souhaitée pour faire participer l'ensemble de la cité.
 - récolter des dons en organisant une manifestation événementielle pendant la durée du premier week-end du mois de décembre.
- Organisation d'une manifestation Téléthon « non-stop » pendant le week-end du 4 et 5 décembre 2015, 30 heures environ, avec le concours des services municipaux, sports, culture, éducation..., mais aussi la participation d'acteurs locaux, des commerçants, des lycéens, des sponsors, des entreprises de tous domaines d'activités concernées par cette action citoyenne...
- Actions proposées aux habitants, de tous âges, dans différents lieux de la ville, afin de récolter des dons. Les Villejuifois sont tantôt acteurs, tantôt spectateurs. Tout est occasion de rassembler, d'être solidaire d'une action par la collecte, mais aussi de faire la fête, parce que le Téléthon se veut également un événement festif.
- Cette action s'inscrit dans l'objectif de vaincre les maladies génétiques par le développement de thérapies innovantes et de faire progresser la recherche et donc la médecine, par la mise au point de traitements innovants issus de la recherche sur les « thérapies du génome », concernant ces pathologies neurologiques et neuromusculaires.

LE BILAN DE LA MANIFESTATION

Le bilan financier de la manifestation est présenté en pièce jointe à ce document.

Il est à noter qu'il convient d'être relativisé au regard de plusieurs éléments, et notamment des attentats terroristes de Paris en date du 13 novembre 2015, et du déclenchement de l'État d'urgence qui a entraîné de nombreuses annulations dans la programmation, pourtant riche et variée de ce week-end festif.

Le bilan global de la manifestation est donc positif, et une réflexion sera menée sur le renouvellement de celle-ci en 2016, avec identification des pistes d'amélioration possibles.

BILAN FINANCIER TELETHON

I. DEPENSES

• PRESTATIONS SEMGEST :

- Location Chapiteau, mobilier, sonorisation, animateur marché, location TV, café, thé gobelets, sécurité.... : 13 166,00 euros
- Supplément des agents de sécurité dû à l'état d'urgence : 636,12 euros
- Trésorerie, récolte de fonds, agents de sécurité : 774,00 euros
- Cocktail de clôture : 1308,99 euros

Total SEMGEST : 15885,11 euros

• COMMUNICATION

- Campagne d'annonce, affiches, calicots, programmes, calicot mairie... 1232,36 euros
- Orientation identification, signalétique des lieux... : 365,68
- Commande de boîtes pour récolter l'argent : 129,85 euros
- Indentification, collecteurs, guirlandes, teeshirt... : 332,46 euros
- Location bouteille d'Hélium pour gonfler les ballons : 142,30
- Création de nappes pour stands : 348,23 euros
- Total Orientation identification : 1318,52 euros
- Retour sur Téléthon ; Réalisation d'un film, invitation, chèque géant : 2048,39 euros

Total communication : 5917,79 euros

➤ **Total de la manifestation : 21802,09 euros**

II. RECOLTE DE DONS

Dépôt à la Poste en mandat-compte

- 1,114,52 euros de monnaie
- 1351 euros de billets
- 110 euros de chèques
- 340 euros de l'Association Salsa des Hautes Bruyères et We art
- 80 euros chèques commerçants

Total : 2995,52 euros

Dépôts des partenaires directement à l'AFM-Téléthon avec leur propre convention

- École EFFREI : 425,34 euros
- USV TENNIS : 231,92 euros
- Association Ma Jong : 675 euros

Total : 1332,26 euros

➤ **Total Général récolté au Téléthon Villejuif 2015 : 4327,78 euros**

En mars 2016, l'AFM-Téléthon nous communiquera la somme totale récoltée à Villejuif pour le Téléthon, parce que vont venir s'ajouter à cette somme de 4327,78 euros, les promesses de dons par téléphone, les chèques envoyés directement à l'AFM-Téléthon par les villejuifois et les dons réalisés par internet.